

L'Ajournement

● (2212)

LES CHIFFRES SUR LE CHÔMAGE PUBLIÉS PAR STATISTIQUE CANADA—LES INDIENS INSCRITS

M. Cecil Smith (Churchill): Monsieur l'Orateur, à la suite des modifications apportées aux découpages des régions de l'assurance-chômage, les régions du nord du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta ont été réunies en une seule région économique. Il en résulte que le taux de chômage dans le nord du Manitoba, qui correspond à la circonscription de Churchill, est tombé de 26 à 4.6 p. 100.

Comme vous le savez certainement, monsieur l'Orateur, le taux de chômage d'une région sert à déterminer la période de temps de travail nécessaire pour ouvrir droit aux prestations, et la durée des prestations. Cette baisse de plus de 20 p. 100 du taux de chômage dans le nord du Manitoba se traduit pour les résidents par l'obligation de travailler maintenant 14 semaines au lieu des 10 semaines requises jusqu'ici, pour pouvoir prétendre toucher des prestations.

La baisse de ce taux de chômage tient également au fait que les Indiens inscrits qui sont au chômage ne sont pas inclus dans les chiffres de main-d'œuvre de Statistique Canada. Ma question est donc celle-ci: pourquoi a-t-on exclu les Indiens inscrits de cette statistique? Ceux-ci font partie du programme, paient des cotisations et en tirent des avantages. Mais du fait qu'ils ne sont pas inclus dans la statistique des chômeurs, la période de référence ouvrant droit aux prestations d'assurance-chômage est plus longue et la période de réinscription est prolongée à 20 semaines. C'est donc là une preuve de discrimination marquée à l'endroit des Indiens. On les traite en citoyens de seconde zone, et ils ne figurent même pas dans les tableaux statistiques du Canada.

Pendant les deux années où Canada au Travail a fonctionné, la circonscription de Churchill a reçu les subventions les plus élevées de tout le Canada. On voit bien d'après les chiffres de Statistique Canada qu'ont utilisés les coordonnateurs de Canada au Travail, que le nord du Manitoba compte un gros pourcentage de travailleurs sans emploi, et que les débouchés sont rares.

Les chiffres de Statistique Canada indiquent que la main-d'œuvre de la circonscription de Churchill se monte à près de 35,000 personnes, dont plus de 9,000 sont au chômage. Plus de la moitié de la population des chômeurs, soit 5,365, sont des Indiens inscrits. Le ministère des Affaires indiennes estime même que le nombre des Indiens inscrits sans travail est beaucoup plus élevé, et qu'il se monte à 7,993.

Quel que soit l'écart entre ces chiffres, il existe certainement des prévisions à peu près exactes, et si le gouvernement peut se rendre compte du fait que nous avons besoin du programme Canada au travail, il ne peut certes pas être aveugle au sort de tant d'Indiens inscrits qui sont au chômage et qui ont besoin des prestations d'assurance-chômage pour vivre.

Mercredi dernier, le sous-ministre de l'Emploi et de l'Immigration a tenté de me dire au comité que les méthodes actuelles d'enquête ne donnent pas de bons résultats lorsqu'il s'agit de déterminer le taux de chômage parmi les Indiens inscrits établis dans des réserves, et que l'élaboration d'autres méthodes coûterait fort cher en temps et en personnel. Cette réponse est condamnable. C'est d'êtres humains qu'il s'agit, qui plus est, des premiers habitants du Canada, des êtres humains qui sont arbitrairement exclus d'un programme gouvernemental

auquel ils cotisent, et qui sont punis tout simplement parce qu'ils ne figurent pas dans les maudites statistiques.

Jeudi dernier, le sous-ministre des Affaires indiennes m'a indiqué que les deux ministères des Affaires indiennes et de l'Emploi et de l'Immigration n'avaient pas discuté de la question des écarts dans les chiffres concernant les collectivités du Nord. Quand donc le gouvernement va-t-il juger que la chose revêt suffisamment d'importance pour agir?

Les ministères en cause vont-ils se mettre d'accord pour accepter les chiffres du ministère des Affaires indiennes relativement au nombre de chômeurs parmi les Indiens inscrits habitant les réserves? Sinon, accepteront-ils une résolution des conseils de bande, attestée par le chef et le conseil quant au nombre des chômeurs?

● (2217)

Il est grand temps que le gouvernement intervienne au lieu de me faire courir d'un ministère à l'autre—Emploi et Immigration, Affaires indiennes et Nord canadien, Industrie et Commerce, de qui relève Statistique Canada—pour faire modifier cette politique contradictoire et discriminatoire. Je veux que le gouvernement s'engage avec fermeté dès maintenant à prendre des mesures pour faire en sorte que les Indiens inscrits comptent dans les statistiques du chômage au Canada.

M. Frank Maine (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, la loi sur l'assurance-chômage modifiée par le bill C-27 exige que la Commission canadienne de l'emploi et de l'immigration utilise les taux de chômage donnés par Statistique Canada pour déterminer l'admissibilité aux prestations d'assurance-chômage. Les indiens inscrits qui habitent dans les réserves ne sont pas comptés dans les taux de chômage donnés par Statistique Canada. Les Indiens inscrits en chômage qui habitent dans les réserves ne sont donc pas comptés dans les chiffres du chômage des 48 régions.

Comme le député de Churchill (M. Smith) l'a noté au comité, c'est une des faiblesses de la statistique du chômage publiée par Statistique Canada, en particulier pour ce qui est du nord du Canada. Les fonctionnaires de la Commission canadienne de l'emploi et de l'immigration ont communiqué avec Statistique Canada et continueront à le faire pour tâcher d'élaborer les mesures qui pourraient être prises pour remédier à cette situation.

Je pense qu'il n'est que juste d'ajouter que d'après les discussions officielles qui ont eu lieu jusqu'ici, il ne serait pas facile d'adopter l'enquête sur la population active aux conditions particulières qui existent dans les réserves où les notions de chômage et d'emploi sont différentes de celles qui s'appliquent à la très grande majorité de la main-d'œuvre active des centres urbains. En fait, Statistique Canada nous avise qu'il faudrait beaucoup de temps et des ressources considérables pour réellement résoudre ce problème.

Quoiqu'il en soit, nous reconnaissons qu'il importe d'intervenir et nous nous proposons donc de communiquer immédiatement avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien afin de déterminer quelles mesures le Bureau et la Commission pourraient prendre pour établir des mesures statistiques acceptables du chômage chez les Indiens inscrits qui vivent dans les réserves pour graduellement les améliorer au cours des années.